

Adresse de la société populaire de Jouvence (Saône-et-Loire) qui se félicite pour le décret du 18 floréal et témoigne son indignation pour l'attentat contre Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Jouvence (Saône-et-Loire) qui se félicite pour le décret du 18 floréal et témoigne son indignation pour l'attentat contre Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 301;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23944\\_t1\\_0301\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23944_t1_0301_0000_1)

Fichier pdf généré le 21/07/2021

## 17

La société populaire de Jouvence, district de Mâcon, département de Saône-et-Loire, félicite la Convention nationale d'avoir déclaré que le peuple français reconnoît l'existence de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'ame, applaudit au décret qui défend de faire des prisonniers anglais et hanovriens, et lui témoigne son indignation sur l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[La Sté popul. des sansculottes de Jouvence (2) régénérés, à la Conv.; Jouvence, 18 Prair. II] (3)

## Législateurs

Quels nouveaux droits ne venés-vous pas d'acquiescer à la gratitude Nationale ? Des milliers de factieux répandus dans l'intérieur de la République portoient déjà leurs mains sacrilèges sur L'édifice majestueux que vous bâtissés avec tant de traverses et de sueurs : Les plus effrontés d'entr'eux, en préchant par tout l'athéisme, vouloient nous plonger à jamais dans toutes les horreurs de l'anarchie : Vous avés parlé ; Les fauteurs de ce système impie, le reste de leurs complices ont été frappés du même coup de foudre ; et c'est sur leurs tombeaux que vous avés proclamé l'existence d'un Etre suprême et l'immortalité de l'ame.

Mais ce n'est pas assés ; votre sollicitude paternelle vous a fait envisager avec effroi les hordes de cannibales qui nous combattent. Vous n'avés vu surtout dans ce ramassis d'insulaire effréné, dans ce vil troupeau de satellites aux gages de Pitt et de son Tyran, que des monstres pour qui le droit des gens est une chimère, les sentimens les plus purs, des préjugés, et dont la politique est la consécration de tous les crimes. Soudain vous avés prononcé contr'eux l'arrêt, qui[,] grace à nos héros[,] doit en purger l'univers.

Eh ! comment ce décret vigoureux n'auroit-il pas eu l'assentiment général ? les barbares avoient marchandé la tête des Collot, des Robespierre, les plus intrépides défenseurs de nos droits. La nouvelle de cet attentat a consterné tous nos cœurs ; De quel Deuil n'eut-il pas couvert la France entière, s'il eut été consommé ? heureusement les coups que les assassins vouloient porter ne seront cette fois mortels que pour eux-mêmes

Recevés donc, Législateurs, pour prix de tant de nouveaux bienfaits, l'expression de la reconnaissance universelle. que ce courage à toute épreuve, que cette activité infatigable, et surtout que cette justice sévère qui vous distinguent soit donc éternellement à l'ordre du jour ! il n'est point, pour nous, de plus surs garants des hautes destinées qui nous attendent ; les votres sont écrites dans le sanc-

tuaire de l'immortalité. Vive la République ; Vive la Montagne[.] S. et F.

Les Membres composant le Comité de Correspondance de la Société populaire de Jouvence

RAVIER, PETITJEAN fils, JAILLET

## 18

Le citoyen Surbled, membre du comité de correspondance de la société populaire du district de Vire, département du Calvados, offre à la Convention un poème sur l'Etre suprême, qui est son premier essai ; il la prie d'en agréer l'hommage.

Mention honorable au procès-verbal, renvoi au comité d'instruction publique (1).

## 19

La société populaire du district de Saint-Pierre-sur-Dives, département du Calvados, annonce qu'elle vient de remettre à la disposition du comité des marchés 50 paires de souliers, 43 chemises, 7 paires de draps et 2 écus de 6 livres pour les vainqueurs des tyrans coalisés ; elle invite la Convention à continuer ses immenses travaux, à niveler les fortunes, et à traiter quiconque n'est pas révolutionnaire comme les Anglais aux champs de Fleurus.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (2).

## 20

Les administrateurs du directoire du district de Mortagne, département de l'Orne, adressent à la Convention nationale l'état des ventes d'immobiliers d'émigrés qu'ils ont faites dans le cours de la première décade de prairial : il en résulte que 6 lots estimés au total 2,952 liv. ont été vendus 6590 liv.

Mention honorable au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

## 21

Les autorités constituées et la société populaire de Marat, ci-devant Sarrians, département de Vaucluse, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, son énergie et sur l'active surveillance avec laquelle elle déjoue les complots, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin. (4).

(1) P.V., XLII, 5.

(2) Ci-devant St.-Gengoux.

(3) C 311, pl. 1253, p. 13.

(1) P.V., XLII, 5.

(2) P.V., XLII, 5.

(3) P.V., XLII, 6.

(4) P.V., XLII, 6.